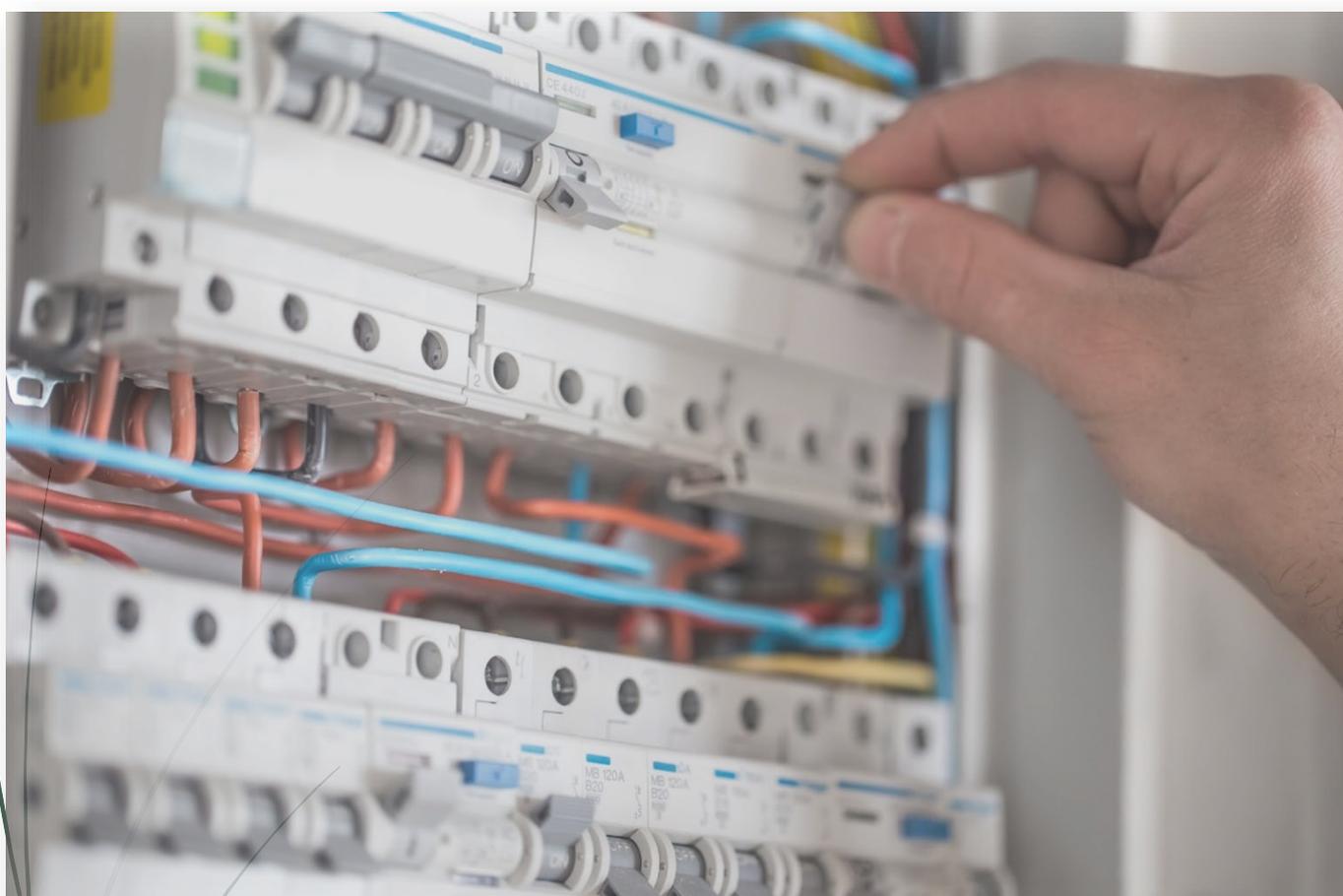


HABILITATION ELECTRIQUE BS BE MANŒUVRE RECYCLAGE

PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION



FORMATION
HABILITATION ELECTRIQUE BS BE MANŒUVRE RECYCLAGE

(Durée : 10h30)

Public

Personnel non-électricien devant effectuer des opérations d'ordre électrique élémentaires (BS) ou manœuvrer des appareillages électriques en basse tension (BE manœuvre) et haute tension (HTA) (HE manœuvre).

Prérequis

Avoir suivi et validé le module de formation « Préparation à l'habilitation électrique personnel non-électricien » et être titulaire d'un titre d'habilitation similaire ou supérieur en limite de validité (à présenter au formateur en début de stage).

Pourquoi choisir cette formation ?

L'opérateur habilité BS peut :

- Procéder au remplacement d'un fusible Basse Tension à l'identique (en l'absence de risque de contact et dans le cadre d'une fusion renfermée)
- Procéder au remplacement d'une lampe, d'un accessoire, d'un appareil d'éclairage, d'un socle de prise de courant ou d'un interrupteur à l'identique,
- Procéder au raccordement de matériel électrique à un circuit en attente (volet roulant, circulateur de chauffage, chauffe-eau...)
- Réarmer un dispositif de protection (dans le respect des consignes données)
- Procéder au remplacement d'un élément électronique (par exemple dans une baie)
- Réaliser la dépose et la repose d'un interrupteur, d'une prise de courant.

L'opérateur habilité BE manœuvre ou HE manœuvre peut :

- Procéder à des manœuvres d'exploitation, comme :
 - La modification de l'état électrique d'un réseau ou d'une installation dans le cadre du fonctionnement normal
 - La mise en marche, le réglage ou l'arrêt d'un équipement
 - Le réarmement d'un relais de protection
 - Le branchement et le débranchement d'équipements amovibles prévus pour être connectés et déconnectés sans risques
- Procéder à des manœuvres de consignation (sous la responsabilité d'un chargé de consignation), dans la limite des opérations de manœuvre.

Réglementation :

- L'employeur est dans l'obligation de remettre une habilitation électrique à tout son personnel non-électricien qui doit intervenir à proximité d'une installation électrique.



- Le recyclage est obligatoire. Il est conseillé de le réaliser tous les 3 ans.
- Au cours de la période triennale, l'employeur peut suspendre ou supprimer l'habilitation de son salarié

Objectifs

Exécuter en toute sécurité des opérations simples d'ordre non électrique dans le respect de la norme NF C 18-510.

Contenu

Notions élémentaires d'électricité

- Les différentes unités, les différents types de courant, les différents domaines de tension et les circuits électriques
- L'habilitation électrique : présentation, symboles et modalités, champ d'intervention
- Le corps humain et l'électricité : les principaux risques (électrisation, électrocution, brûlure)
- Le risque incendie et les accidents à proximité des installations électriques : conduite à tenir
- Les installations et matériel dans leur environnement
- Équipement et outils de travail : utilisation et risques associés

Le travail en sécurité

- Les équipements de protection individuels et collectifs
- Intervenir en sécurité
- Présentation spécifique des habilitations
- La prévention lors d'une intervention en basse tension élémentaire
- Évaluation théorique et pratique

Méthodes et outils

La formation alterne exposés théoriques, études de cas, la présentation de matériel et d'EPI, la mise en application pratique sur site, sur armoire pédagogique ou sur unité mobile (option)

Mode de validation

Les acquis de la formation sont mesurés par une évaluation théorique et une évaluation pratique. Au regard des résultats le formateur émet un avis sur la possibilité d'habilitation de chacun des stagiaires. Cet avis est adressé à l'employeur.

Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 10H30 réparties en 2 jours (3h30 de pratique)

Effectif : jusqu'à 10 stagiaires

Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur expert en prévention du risque électrique.

AMN Conseil et Formation

19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr



V2 – 12.2023

**PROGRAMME DE FORMATION
HABILITATION ELECTRIQUE BS BE MANŒUVRE RECYCLAGE**

JOUR 1	
9h00 – 12h30	<p>Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes Objectifs de la formation</p> <p>Notions élémentaires d'électricité</p> <ul style="list-style-type: none">• Les différentes unités, les différents types de courant, les différents domaines de tension et les circuits électriques• L'habilitation électrique : présentation, symboles et modalités, champ d'intervention• Le corps humain et l'électricité : les principaux risques (électrisation, électrocution, brûlure)
13h30 – 17h00	<p>Notions élémentaires d'électricité</p> <ul style="list-style-type: none">• Le risque incendie et les accidents à proximité des installations électriques : conduite à tenir• Les installations et matériel dans leur environnement• Équipement et outils de travail : utilisation et risques associés
JOUR 2	
9h00 – 12h30 OU 13h30 – 17h00	<p>Le travail en sécurité</p> <ul style="list-style-type: none">• Les équipements de protection individuels et collectifs• Intervenir en sécurité• Présentation spécifique des habilitations• La prévention lors d'une intervention en basse tension élémentaire <p>Le travail en sécurité</p> <ul style="list-style-type: none">• Évaluation théorique et pratique <p>Bilan de fin de formation</p>